Image not found or type unknown

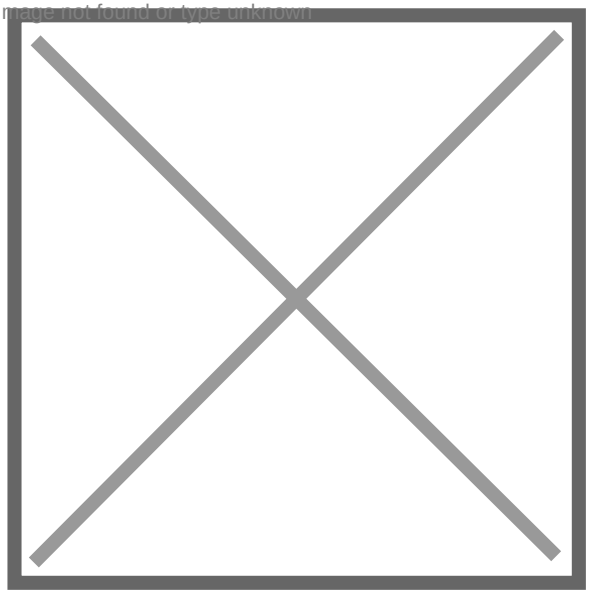

Non renouvellement de bail ,abus de faiblesse en rapport de mon h

Par **zeen**, le **27/02/2012** à **15:07**

Bonjour.

Mon bail expire le 06 Mai 2012 et souhaite le conserver.La sociète de ma propriétaire est une SCI ETUDIANTE or cette dernière loue à des gens qui comme moi ne sont pas étudiants et elle souhaite maintenant revenir à des
locataires etudiantes en pretextant des abus et autres problèmes non avérès
à mon sujet et sans preuves(ainsi qu'aux autres locataires non étudiants).
Elle ma demandée il-y-a peu de faire une attestation sur l'honneur(que j'ai faite,comme un idiot.)pour attester ,que si on avait à ce plaindre de moi
le bail du 06 Mai 2012 ne serait pas reconduit sans préavis.Je suis bénèficiaire
d'une pension d'invaliditè à80°.Ma question est:peut-elle maintenant me mettre
dehors a la prochaine signature sans préavis avec;soit par faux témoignages ,ou autres malveillances?Si oui que dois-je faire?
Je craint que cette Dame ne soit capable de coups tordus pour arriver à ces fins.Comment me protéger et que dois-je faire pour anticipér les problèmes à venir?
Cette attestation écrite de ma main n'est-il pas un abus de faiblesse car j'ai un handycape ?
D'avance merci à vous.Salutations

Par **cocotte1003**, le **27/02/2012** à **15:09**

Bonjour, de quel type est votre bail, meublé, non meublé ? cordialement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés